

DATE DE PUBLICATION : 15 mai 2009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

D.R. n° 2009-11

du 14 mai 2009

Organisation du Secrétariat général de la Commission bancaire

Sections : 0.2.1.  
5.1.

### LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision réglementaire n° 2256 du 12 octobre 2007,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La cellule Normes et Méthodologie devient le Service des Normes, de la Méthodologie et de l'Analyse des risques.

Le point 3 de l'article 2 de la décision réglementaire n° 2256 est par conséquent modifié comme suit :

**« le service des Normes, de la Méthodologie et de l'Analyse des risques** rattaché à la direction générale »

**Article 2** : L'article 5 de la décision réglementaire n° 2256 est modifié comme suit :

« Le service des Normes, de la Méthodologie et de l'Analyse des risques est en charge des questions de méthodologie sur la mise en œuvre pratique du contrôle sur pièces, sur les procédures de travail au sein du SGCB et sur l'analyse des risques. Il renforce la coordination des différents services du SGCB et mène à bien des travaux transversaux dans ces domaines ».

**Article 3** : La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Pour le gouverneur,  
Jean-Paul REDOUIIN